

DEVELOPPEMENT DES OFFICES DE TOURISME

Programme	20414 94 0204614 AP 435 2042 94 0204614 AP 435
Bénéficiaires	- EPCI / offices de pôle et office de tourisme en catégories de I à III et leurs bureaux locaux. Objectif : Améliorer la qualité des offices de tourisme en vue d'une cohérence et une homogénéité dans les services aux touristes et sarthois
Condition(s) d'attribution	<u>Travaux d'aménagements intérieurs</u> Engagement de l'O.T. dans les démarches de classement et de « Qualité Tourisme » et « Tourisme et Handicap » Avis consultatif de Sarthe Tourisme
Référence(s) décision(s) du Conseil départemental	Budget Primitif 2005 - Budget Primitif 2007 - DM2 2008 – BP 2011-
Détermination de l'aide	(hors honoraires d'architecte et frais d'étude) 1) Offices de tourisme en catégories de I à III et leurs bureaux 2) Communautés de communes : 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 45 200 €20 000€ HT, à l'exclusion des frais annexes,
Modalité(s) d'attribution	↳ <u>Dossier de demande d'aide</u> - Lettre de demande de subvention - Délibération de la collectivité - Descriptif du projet - Devis estimatif du projet - Plans de situation et de localisation du projet - Plan détaillé du projet - Plan de financement prévisionnel - Lettre d'engagement à la démarche « Tourisme et Handicap » - Lettre d'engagement à la démarche « Qualité Tourisme » Lettre d'engagement dans les démarches d'observation, d'optimisation des données du SIT e-SPRIT et de mise en marché de Sarthe Développement - Obtention du nouveau classement tourisme ↳ <u>Décision de la Commission Permanente du Conseil départemental</u>

	<p>↳ <u>Modalité de versement de la subvention conformément au règlement financier départemental</u></p> <p>↳ <u>Avis des organismes détenteurs du label</u></p>
Service(s) chargé(s) de l'instruction	<p>DGA IDT (Infrastructure et développement territorial) Direction de la Culture, du Tourisme et des sports Service Patrimoine et tourisme ✉ : contact.culture@sarthe.fr</p>

Mise à jour avril 2020